



**MAIRIE DE SAULZAIS LE POTIER**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 12 FÉVRIER 2026**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice 11  
Présents : 11  
Nombre de suffrages : 11  
Pour : 11

Date de convocation  
20 janvier 2026

Date d'affichage  
**18 FEV. 2026**

publication sous forme  
électronique  
<https://saulzais-le-potier.e-monsite.com/>

L'an deux mille vingt-six, le 12 février à 18h30, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CARDONEL Gérard.

**Etaient présents :**

Mme AUDOUSSET Pierrette, M. ACCOLAS Didier, M. CARDONEL Gérard, Mme CHIROL Nadine, M. DAUMIN Olivier, M. DELAGE Bruno, M. DOLLET Jean-Jacques, Mme DURIS Béatrice, M. ESMOINGT Guy, Mme NUYTTENS Aline, Mme STOCKER Hélène

a été nommée **secrétaire de séance** : Mme DURIS Béatrice

**Numéro interne de l'acte : 2026-02-01**

**OBJET : Exonération de la taxe d'habitation des locaux meublés de tourisme situés en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune bénéficie d'un classement en zone de revitalisation rurale (ZRR).

L'exonération de la taxe d'habitation pour les meublés de tourisme et chambres d'hôtes est donc possible sur délibération du conseil municipal.

Il propose donc d'appliquer cet avantage fiscal sur la commune.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** la proposition de M. le Maire,
- **DÉCIDE** d'appliquer l'exonération de la taxe d'habitation pour les meublés de tourisme et les chambres d'hôtes.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à SAULZAIS LE POTIER

Le Maire  
Gérard CARDONEL

La secrétaire de séance  
Béatrice DURIS

